

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00527

Numéro SIREN : 443 153 978

Nom ou dénomination : SOCIETE DES ALPES DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION - RHONES-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004616



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. SAGEC RHONE ALPES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>2 avenue de Genève 74140 DOUVAINE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>44315397800020</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
AC IIF - IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 424
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	90 133
	Constructions	AP	AQ	595 368
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	348 678
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	25 000
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI	84 018	
TOTAL (II)	BJ	BK	925 603	1 144 621
AC IIF - CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	871 001
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 964 199	
Autres créances (3)	BZ	CA	701 840	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	124 790	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	50 091	
TOTAL (III)	CJ	CK	63 742	4 711 920
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	989 345	5 856 541
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMPIA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.S. SAGEC RHONE ALPES		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	286 585		
	Report à nouveau			DH	369 816		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	23 971		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
				DL	790 372		
			TOTAL (I)				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
			DO	TOTAL (II)			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
				DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	189 964		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	7 682		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	113		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	122 805		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 142 959		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 427 315		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 175 332		
			EC	TOTAL (IV)			
			ED	TOTAL (V)			
			EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
			EE	5 856 541			
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	4 956 758		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	934		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	4 905 663	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 905 663	FK		FL	4 905 663	
	Production stockée *					FM	340 913	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	124 861	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	284	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 371 721
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 886 953	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	100 861	
	Salaires et traitements *					FY	2 225 868	
	Charges sociales (10)					FZ	975 969	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	117 520
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 051
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 744	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 316 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 755	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV) 2 150	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 825	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 825	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	37 868	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	37 868	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-31 043	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 561	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S. SAGEC RHONE ALPES Néant *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	32 766
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	32 766
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 080
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 080
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	27 685
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	25 276
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 411 312
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 387 341
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	23 971
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1K	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	10 500
		RC	
	(9) Dont transfert de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A1	108 265
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	4 722	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REMBOURSEMENT CARPA		25 000	
PROJET ABANDONNES	3 739	2 670	
REGUL		5 096	
AMENDES	1 342		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	-	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 269	PF	1 100	PG		PH	8 369		
TOTAL I		RK	7 269	RM	1 100	RN		RO	8 369		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	187 319	PN	29 512	PO		PQ	216 831		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	336 908	QE	49 097	QF		QG	386 005		
	Matériel de transport	QH	148	QI	4 178	QJ		QK	4 325		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	276 438	QM	33 634	QN		QO	310 072		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	800 813	QV	116 420	QW		QX	917 234		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	808 082	ØP	117 520	ØQ		ØR	925 603		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise S.A.S. SAGEC RHONE ALPES Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	75 287	6P	5 051	6R	16 595	6S	63 742
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	75 287	TY	5 051	TZ	16 595	UA	63 742	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	75 287	UB	5 051	UC	16 595	UD	63 742	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		UE	5 051	UF	16 595			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

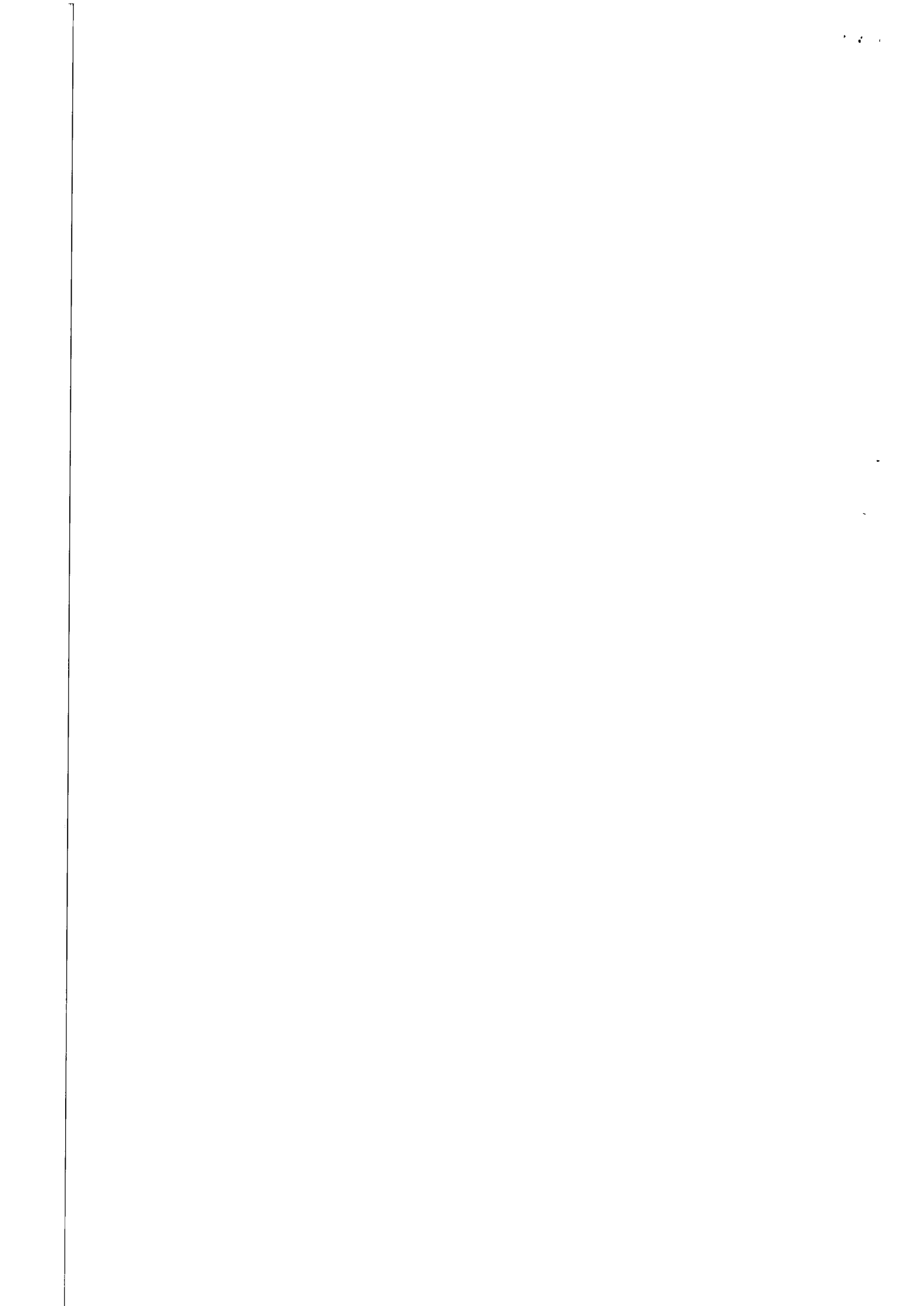
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES Néant *

Table with 5 main columns: Description, Code, Montant brut, A 1 an au plus, A plus d'un an. Includes sub-sections for Immobilisée and Circulante assets.

Table with 5 main columns: Description, Code, Montant brut, A 1 an au plus, A plus d'1 an et 5 ans au plus, A plus de 5 ans. Includes sub-sections for Emprunts and Dettes.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SAGEC RHONE ALPES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES		NS	
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		NS	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS	
TRANSFERTS DE CHARGES		NS	
ANNEXES COVID-19		NS	
DETTES LIÉES À LA COVID-19		NS	
COMMENTAIRES			NA

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 5 856 540,98 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 23 970,58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

« SAGEC RHONE-ALPES »
S.A.S. au capital social : 100.000 €
Siège social : L'Atrium
2 avenue de Genève
74140 DOUVAIN
443 153 978 RCS THONON

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la façon suivante:

- au report à nouveau	23.970,58 €

BENEFICE 31.12.2022	23.970,58 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT



